

# PARLONS TECHNIQUE



## ► BIEN CHOISIR VOTRE CARRELAGE

Les différentes pièces d'une habitation n'ont pas les mêmes contraintes, ni la même fréquentation et certains carrelages, même très résistants, ne conviennent pas forcément partout. Certaines informations nous sont nécessaires pour vous conseiller.

**Vous devez tenir compte de :**

1. la destination de la pièce
2. la situation de la pièce
3. la nature de l'habitation (maison ou appartement)
4. la situation géographique de l'habitation (ville, campagne, bord de mer)
5. du nombre de personnes vivant dans le foyer

## ► CLASSEMENT DES CARRELAGES SOL

**Classification pieds chaussés**  
Essais sur "plan incliné"

Catégories d'évolution	Angles d'inclinaison
R 9 PC 6	> 6° - 10° > 6° - 10° faible adhérence
R 10 PC 10	> 10° - 19° > 10° - 20° adhérence normale
R 11 PC 20	> 19° - 27° > 20° - 27° adhérence améliorée
R 12 PC 27	> 27° - 35° > 27° - 35° grande adhérence
R 13 PC 35	> 35° > 35° très grande adhérence

Dans le cas d'utilisation «pieds nus» (plage de piscine), il conviendra de choisir un carrelage possédant un coefficient de catégorie R11 ou R12 assorti EN PLUS d'un classement de catégorie B ou C.

**Classification pieds nus**  
Essais sur "plan incliné"

Catégories d'évolution	Angles d'inclinaison
PN 6	≥ 6°
A PN 12	≥ 12°
B PN 18	≥ 18°
C PN 24	≥ 24°

**Classification destinations**

	Destinations
II	Salles de bains et chambres d'habitation sans liaison directe avec l'extérieur
III	Appartements et toutes pièces : chambres, salles de bains... Accès vers l'extérieur protégé par un tapis
IV	Toutes pièces de la maison. Accès vers l'extérieur protégé par un tapis
V	Toutes pièces de la maison soumises à de fortes sollicitations. Magasins à faible fréquentation. Accès par l'extérieur protégé par un tapis
VI	Toutes pièces et locaux commerciaux, halls d'entrée d'immeubles, restaurants... Accès par l'extérieur protégé par un tapis

## ► LÉGENDE CARRELAGE



**Aspect de surface**

1. relativement uniforme
2. légère variation
3. variation modérée
4. effet dénuancé très accentué



Produit **fabriqué en France**



**UPEC** : la marque de certification du CSTB au service de la qualité dans le domaine de la construction.

**UPEC** : classement permettant de faire le choix du revêtement de sol le plus adapté aux usages du lieu où il sera posé.



**traitement obligatoire**



Produit existant en version **grip** pour l'extérieur et en version **lisse** pour l'intérieur



**Résistance à la glisse**



Produit utilisé en **plage de piscine**



**Pose sur plots**



**Pose collée**



**Pose sur sable ou gravillon**

## ► LÉGENDE PARQUET, SOL STRATIFIÉ, VINYLE

**Définition des classes d'usage**



Chambres à coucher, salles à manger, halls d'entrée, cuisines



Centres commerciaux, écoles, espaces publics



Salles de classe, bureaux, hôtels, magasins



Bureaux individuels, chambres d'hôtel

**Systèmes de pose**



**Just clic**  
Clic angulaire grand côté et petit côté



**UNI fit**  
Clic à plat



La résistance thermique de l'ensemble du revêtement de sol ne doit pas dépasser 0.15 m<sup>2</sup>.K/W